



EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5224-78
Amicale des Stalags II A-C-D-E

Un grand ancêtre CHARLES D'ORLÉANS

Ne cherchez pas trop longtemps où vous avez rencontré ce garçon-là ! Ce n'est ni à l'infirmerie, ni à la baraque 17, ni à la 22. A Malchin, à Teterow, à Neustrelitz ? Vous n'y êtes pas du tout. Orientez plutôt vos investigations vers le passé. Quelque réminiscences de votre jeunesse studieuse n'évoque-t-elle pas l'image certainement un peu floue d'un charmant poète d'antan qui écrivait de jolies ballades.

J'imagine votre ahurissement. Vous pensez, où veut-il en venir, celui-là ? Après Legros, qui nous a exprimé maintes choses aimables qu'il eût pu résumer en trois mots, allonge ton grisbi. Après Berger, qui a cherché à ranimer la foi en notre mission providentielle. Après celui qui nous a administré une volée de bois vert sans avoir le courage de signer son nom, voici un oiseau qui nous confectionne une étrange sauce pour nous faire avaler ces morceaux un peu coriaces. Du sentiment, de la poésie, ça passera mieux !

Et pourtant, ce délicat poète est un des nôtres, c'est un copain, et j'estime qu'il a même des droits sur nous, car nous avons l'air un peu miteux avec nos cinq ans derrière les barbelés; lui, c'est vingt-cinq ans qu'il y passa. Imaginez un peu la bobine de notre vénéré président qui, capturé à l'aurore de ses trente-cinq printemps, recouvrerait la liberté la soixantaine accomplie; il serait certainement beaucoup moins ardent pour nous inciter, en termes aussi éloquentes que discrets, à entr'ouvrir notre pontefeuille, ce qui, entre nous, serait toujours autant de gagné. Je n'ose évoquer, en pareil cas, l'état de notre trésorier, ce serait trop affreux.

Adonc, revenons à nos moutons; ce sympathique garçon était allé combattre l'ennemi héréditaire — à cette époque ce n'était pas le même que le nôtre, il s'agissait de l'Anglais, il faut bien changer de temps à autre — et lors d'un engagement qui fit quelque bruit, il fut « fait aux pattes » dans un petit village du Pas-de-Calais situé entre Arras et Boulogne-sur-Mer et nommé Azincourt. Cela se passait en l'an de grâce mil quatre cent quinze. On inscrivit sur le dos de son armure les initiales PW, car à cette époque « Kriegsgefangene » se disait « prisonnier of war », ce qui, en réalité, ne changeait rien à la chose et on l'expédia de l'autre côté de la Manche. Il avait vingt-et-un ans et une jeune femme aussi belle que bonne, elle se nommait Bonne d'Armagnac.

C'était, en somme, le petit gars de la classe quarante, jeune marié. On doit convenir que la Providence l'avait durement touché, car à l'âge de quatorze ans il perdit son père, assassiné par son cousin Jean Sans-Peur, et l'année suivante le trépas de sa mère le rendit orphelin. C'était un garçon de très bonne famille, son père, Louis d'Orléans, était le fils du roi Charles V le Sage et le frère de l'infortuné Charles VI. Quand on songe à la position sociale de Charles d'Orléans et, partant de là, aux relations bien placées qu'il pouvait avoir et cependant qu'il dut, malgré ces autouts, tirer vingt-cinq ans de captivité, vous vous étonnez que le garçon de chez Damoy, le vendeur de la Samaritaine ou le comptable du Crédit Lyonnais n'ait pu trouver la bonne combine pour se faire rapatrier !

Charles avait fait de bonnes études et commencé très tôt à rimer.

Une aisance certaine lui permit de ne pas gaspiller son talent, contrairement à beaucoup de poètes de son époque qui n'avaient que leur plume pour vivre. Son premier recueil de vers fut composé au jour le jour au cours de sa longue captivité. Il se nomme le « Livre de la Prison », les ballades qui le composent ont infiniment plus d'originalité que le titre du recueil. En jeune marié, il y chante gracieusement la dame de ses pensées. Il eut, au cours de sa captivité, une conduite exemplaire. Il se refusa obstinément à publier quoi que ce soit dans « Le Trait d'Union », pas le moindre poème.

Il eut, lors de la quatorzième année de sa captivité, la joie de recevoir de bonnes nouvelles de France : Jeanne la Bonne Lorraine venait de délivrer Orléans et conduisait son bon cousin le Dauphin Charles se faire sacrer à Reims. Il avait déjà eu quelques années auparavant certain réconfort à apprendre que l'assassin de son père, Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, avait reçu, sur le pont de Montereau, un coup de hache bien placé qui l'envoya directement en enfer.

Enfin, en l'an mil quatre cent soixante, il put regagner sa chère patrie délivrée de l'occupant. Son refus de toute collaboration lui permit de vivre paisiblement en son château de Blois, il n'eut pas à comparaître devant le comité d'épuration local composé de deux palefreniers analphabètes, d'un curé de choc, d'un intellectuel antifasciste et de deux riches marchands qui avaient fait de fructueuses affaires avec l'occupant. Il avait alors soixante-six ans et aspirait à une retraite paisible. Son château devint le rendez-vous de tous les poètes qui y étaient fort bien accueillis. Il consentit cependant à accepter la présidence de la section locale des prisonniers de guerre.

A la suite d'une si longue absence, il eut la douleur de ne pas retrouver son épouse à son retour. Non pas qu'elle se fut

TEXTE A MEDITER

Voici, d'après une revue anglaise, les dix moyens les plus sûrs pour faire disparaître votre Amicale

- 1 - Ne venez pas aux réunions.
- 2 - Si vous y venez, arrivez trop tard.
- 3 - Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
- 4 - N'acceptez jamais de poste, car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 5 - Fâchez-vous si vous n'êtes pas membre du Bureau mais, si vous en faites partie, ne venez pas aux réunions et ne faites aucune suggestion.
- 6 - Si le Président vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire. Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'avez rien appris, ou bien dites comment les choses auraient dû se faire.
- 7 - Ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand les membres retroussent leurs manches et donnent leur temps de tout cœur et sans arrière-pensée, plaiguez-vous que l'Amicale soit dirigée par une clique.
- 8 - Retardez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible.
- 9 - Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.
- 10 - Plaiguez-vous qu'on ne publie jamais rien sur l'objet de votre activité, mais n'offrez jamais d'écrire un article, de faire une suggestion ou de présenter un camarade susceptible de rédiger un article.

enfiée avec quelque officier anglais, elle était pieusement déçue. Ce fut certainement une bonne chose, car comment eût-il retrouvé la belle jeune fille qui inspira sa muse dans la solitude. Il songea néanmoins à se remarier et épousa Marie de Clèves dont il eut un fils deux ans après son retour.

(Suite en page 4)

La camaraderie laisse le pas à l'oubli

Haïr, subir, honorer...

Telles ont été les étapes successives depuis 23 ans !

La souffrance unit plus que la joie. Chers Amis des stalags II, nous avons eu la volonté de survivre ensemble; pourquoi faut-il que maintenant nous engendrions l'indifférence.

La tradition voulait que tous les deuxièmes vendredis du mois nous ayons la joie de nous retrouver. Certes, le temps a passé, mais, malgré tout, le souvenir est resté dans nos mémoires.

Ne soyons pas égoïstes. Si certains d'entre nous continuent à conserver cet esprit d'union, d'autres l'ont déserté. Une soirée par mois, c'est peu de chose dans une vie, l'amitié qui nous a unis

jadis vaut bien la peine que l'on se dérange, ne serait-ce que pour la maintenir et la renforcer jusqu'au dernier survivant de notre stalag.

Souvenez-vous qu'il y a 23 ans nous n'avions pas d'argent, et seul le contact humain nous donnait la force et le courage de surmonter nos douleurs; cette époque est révolue, mais l'envoi de vos cotisations n'égal pas votre présence parmi nous.

Que cet appel vous vienne droit au cœur et ne vous laisse pas indifférents, c'est mon plus cher souhait.

Nos convocations individuelles restent trop souvent sans réponse.

S. Laporte.

La prise de Berghausen par les K.G.

Le kommando 1311 était une ancienne auberge routière, placée sur la route de Dusseldorf, à deux cents mètres du village de Berghausen. L'ingéniosité des prisonniers en avait fait une maison truquée comme le Châtelet. Je ne cite, pour mémoire, que les doubles cloisons de l'infirmerie, le carrelage de la cuisine, dont certaines dalles étaient amovibles, les banquettes murales à double fond du réfectoire. Le poêle de la buanderie, construite en bois, se déplaçait la nuit, pour dégager une porte donnant sur la campagne, etc. Lors de l'attaque de février 1945 par les Alliés, les Allemands établirent une ligne de défense dans ce secteur; des chars de combat étaient camouflés dans les bois environnants, une pièce de gros calibre était même abritée dans un verger à cinquante mètres du kommando !

Au début de mars, lorsque l'adversaire fut à quelques kilomètres du Rhin, l'artillerie allemande se mit en branle; la riposte ne se fit pas attendre, les « bons Churchill » tombèrent com-

me des dragées un jour de baptême autour du 1311. Après quarante-huit heures passées dans l'abri, nos gardiens décidèrent d'évacuer les « gefangs » dans la bonne intention de profiter du repli ! Le départ se fit le 6 mars, pendant une accalmie.

Il se trouva que huit durs, huit têtus, décidèrent de rester; ils se camouflèrent en lieu sûr, et comme les Fritz avaient plus envie de détailler que de les chercher, nos gaillards furent abandonnés à leur sort.

Voici nos lascars maîtres du kommando; installés à la cave, munis d'une réserve de conserves et de légumes, ils escomptaient la délivrance très proche et, sans les salves échangées de part et d'autre, la vie était supportable. Mais voilà ! Les troupes alliées foncèrent par Cologne et par Neuss et laissèrent une poche dans ce coin-là ! Pour occuper leurs loisirs forcés, nos lurons se livrèrent alors à un travail curieux. A l'aide d'une ancienne flamme hitlérienne, d'un drap blanc et d'une chemise bleue, ils confectionnèrent un drapeau de plus de deux mètres de long; ils avaient leur idée ! Et puis, ces trois couleurs, déployées dans leur cave, leur faisait oublier leur situation précaire.

Les jours s'ajoutaient aux jours, et ils commençaient à trouver que ça durait ! Enfin, le 17 avril, ils purent réaliser leur idée... Et les troupes anglaises s'aventurant sur la route de Dusseldorf eurent la surprise, en approchant de Berghausen, d'apercevoir, deux cents mètres avant l'entrée du village, un magnifique drapeau français, flottant au vent sur le toit d'une ancienne auberge, et huit soldats en tenue pour les recevoir. Le village était pris et occupé par les K. G. !

Un ancien du Kdo 1311.

CHANGEMENTS D'ADRESSES

Il est instamment demandé aux sociétaires de signaler les changements d'adresses pouvant survenir.

Cela est essentiel pour la réception normale du journal au nouveau domicile.

Liste de nos...

Notre copie n'étant pas très abondante, nous nous faisons un plaisir de répondre favorablement à la demande de nombreux camarades, et vous trouverez ci-dessous la suite de la liste de nos adhérents.

- CADIERE Etienne, II D
- CAGNARD Gaston, II C
- CAILLET Gabriel, II D
- CALOONE Marius, II D
- CALLONNE Marius, II C
- CALVET Robert, II C
- CAMINADE Pierre, II E
- CAMPANA Pierre, II E
- CAMUS Jean, II A
- CAMUS, II D
- CANDELIER Arsène, II C
- CANOVILLE Francis, II D
- CARDEAU Paul, II E
- CARVIN Maurice, II E
- CASSARD Gaston, II E
- CASSIER Maurice, II E
- CAUDAL Louis, II D
- CAUJOLLE Albert, II E
- CAVEL Félix, II E
- CAZIN Raymond, II D
- CHABERT André, II E
- CHARRIER Jean, II E
- CHADAL Robert, II D
- CHAFFANGEON Jean, II E
- CHALEIL Robert, II C
- CHALMIN Georges, II C
- CHALOT Emmanuel, II E
- CHAMOIX André, II E
- CHANEL Georges, II C
- CHANOINE Roger, II E

- CHANTEGREL Jean, II E
- CHATELAT Marcel, II E
- CHAPAT Jean, II E
- CHAPUIS Marcel, II D
- CHARLES André, II C
- CHARLES Yves, II E
- CHARRY Jean, II E
- CHATEAUNEUF Albert, II D
- CHATELAIN Léon, II E
- CHATIGNY Robert, II E
- CHAUDERON Adolphe, II D
- CHAUDET Louis, II E
- CHAUVET Louis, II E
- CHAUVET Raymond, II D
- HAZELAS René, II D
- CHEVALLOT Pierre, II E
- CHEVAL Marcel, II D
- CHEVALIER André, II E
- CHEVALIER Clément, II E
- CHEVALIER Pierre, II E
- CHIGNARDET Gaston, II C
- CHIRON Raphaël, II C
- CHIRON René, II E
- CHOPLIN André, II A
- CHOQUET Pierre, II D
- CHRYSOSTOME Jean, II C
- CLAIRET Louis, II E
- CLAUDIO François, II E
- CLAVEL Alfred, II D
- CLAVIES François, II E
- CLEMENT Maurice, II C
- CLERC Maurice, II C
- COCQUEREZ Pierre, II D
- COINDEAUX Louis, II E
- COISNON Célestin, II E
- COLAS Gabriel, II D
- COLAS Paul, II C
- COLOMBET Robert, II D
- COLLOMBAR Georges, II D
- COLLOT Henri, II E
- CONOCAR André, II E

.. Adhérents

- CONYNCK Charles, II E
- COQUEZ Hensi, II A
- CORBRIEN André, II E
- CORDIER Maurice, II C
- CORDONNIER Maurice, II D
- CORNET Maurice, II C
- CORNIER Marcel, II D
- CORRATGER Albert, II E
- CORTEYN Auguste, II D
- COSTES Jean, II E
- COSTEDOAT Roger, II C
- COTTEREAU Gabriel, II E
- COTTON Victor, II D
- COUDRAY Roger, II C
- COUNIL Paul, II E
- COURTIN René, II D
- COUETEL André, II E
- COUTON René, II E
- COUTURIER Ernest, II E
- CRAMPON Albert, II E
- CRESSONNIER Georges, II C
- CREVOISIER Pierre, II E
- CRISTOL Eloi, II E
- CROS Jean, II D
- CROSNIER Eugène, II E
- CROSNIER Raymond, II E
- CROUAU Aimé, II E
- CUCHEZ Marius, II E
- CUSSONNET Pierre, II E
- DAGOIS Edmond, II D
- DABRETEAU Albert, II E
- DALPHIN Joannès, II E
- DAMPEYROUX Baptiste, II E
- DANNE Louis, II D
- DANTON (abbé), II D
- DARDE René, II C
- DAUMONT Louis, II A

(Suite en page 4)

FP RES 404



DETAILS sur le

lourd contentieux Anciens Combattants

Suite à mon article du mois dernier, voici les détails du lourd contentieux Anciens Combattants et POURQUOI NOS PROBLEMES NE SONT PAS REGLES, comme on a tendance à le faire croire à l'opinion publique.

Tout d'abord, un peu d'histoire sur le douloureux problème des pensions :

— La législation des pensions date du 31 mars 1919 !

— En 1920, un an après, seulement et déjà, au lieu de REVALORISER les pensions en général, fut créée une ALLOCATION pour les mutilés ayant au moins 85 % d'invalidité — c'était déjà une entorse à la loi — le DROIT A REPARATION était déjà faussé : 1920 !

— 4 ans de lutte, de protestations, de meetings, de manifestations de la part de nos pères, les glorieux combattants de 14-18, ont permis d'obtenir enfin le RAJUSTEMENT GENERAL DES PENSIONS et la CREATION DU STATUT DU GRAND MUTILE, mais une INJUSTICE allait être commise : la proportionnalité de base n'a pas été établie SANS COUPURE entre les pensions de 80 et 85 %.

Voilà pourquoi nous demandons ENCORE MAINTENANT la REVALORISATION des pensions INFÉRIEURES à 100 %.

CES LIVRES sont à votre disposition à l'U.N.A.C.

- Pierre Porthault : *L'Armée du Sacrifice* : 24 F.
 - Pierre Porthault : *La Grande Rigolade* : 18 F.
 - Régine Wallet : *Vire-Vent* : 10 F.
 - Régine Wallet : *J'aimais un Prisonnier* : 10 F.
 - Régine Wallet : *Celles qui ne voulaient pas mourir* : 5 F.
 - Jacques Eynaud de Fay : *La Solitaire de Belle-Fontaine* : 25 F.
 - Paul Juif : *Théâtre, Musique et Temps de misère* : 12 F.
 - Jean Serza : *Au risque de tout gagner* : 10 F.
 - Robert Volène : *Épopée sans gloire* : 7 F.
 - André Tessier (XIII A) : *Pauvre Guignol* : 10 F.
 - Jean Poindessault : *Le long Détour* : 19,80 F.
 - Frédéric Cartault-d'Olive : *De Stalags en Évasions* : 3,80 F.
 - Pierre Gascar : *Histoire de la Captivité des Français en Allemagne (1939-1945)* : 16,30 F.
- Vous pouvez obtenir tous ces livres en les demandant à l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), C.C.P. Paris 4832-45, frais de port en plus.

CALENDRIER DU CLUB

REUNIONS MENSUELLES

- Premier lundi de chaque mois : V A/C et IV A.
- Premier jeudi de chaque mois : V B, X A, B, C, D.
- Premier vendredi de chaque mois : XII.
- Premier samedi de chaque mois : VII A, B.
- Deuxième lundi de chaque mois : VI.
- Deuxième mercredi de chaque mois : III.
- Deuxième jeudi de chaque mois : IX A, B, C.
- Deuxième vendredi de chaque mois : II A C D E.
- Troisième vendredi de chaque mois : XVIII.
- Quatrième mardi de chaque mois : IV B/G.
- Tous les vendredis à 18 h.30 : Permanence du XVII A

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- Dimanche 2 février : Stalag IX C : Banquet-Sauterie.
- Samedi 8 et dimanche 9 février : Stalag XII : Assemblée générale, Repas-Banquet.
- Dimanche 16 février : Stalag II B : Banquet.
- Dimanche 23 février : 1045 : Banquet.
- Dimanche 9 mars : Stalag V B : Banquet.
- Dimanche 16 mars : Stalag II D-E : Banquet.
- Dimanche 23 mars : Stalag I A/1 B : Banquet.

LE PRESIDENT ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

adressent à tous les camarades amicalistes et à leur famille leurs vœux les plus sincères de bonne santé, de bonheur et de prospérité pour 1969

En plus de cette ancienne (48 ans d'âge) et très honnête revendication, QUE DEMANDONS-NOUS ?

Nous demandons le rétablissement de la parité entre les PENSIONS de GUERRE et les TRAITEMENTS de la fonction publique : POURQUOI ?

Parce que les décrets du 26 mai 1962, par un artifice que nie le Gouvernement mais qui apparaît dans la réalité, ont faussé le jeu normal de ce RAPPORT CONSTANT en modifiant les indices du traitement attribué à une partie des fonctionnaires dont, précisément, les traitements servaient de base aux pensions de guerre.

Nous ne contestons cependant pas l'effort fait par le Gouvernement pour majorer les pensions de guerre à la suite des événements de mai-juin. Dans ces 21,4 % d'augmentation dont il est fait état sont compris les 4,50 % acquis déjà, EN FAIT ou en PROMESSES avant les événements et que cette augmentation découle des accords de Grenelle ne créera pas beaucoup de précédents (on ne peut tout de même pas souhaiter que la rue connaisse des émeutes annuelles) et, en conséquence, il est bon que certaines formules qui se sont trouvées insuffisantes dans le passé fassent l'objet d'une étude nouvelle entre les Associations, Comités nationaux et le ministre.

Ce qui s'est passé en 1968 ne garantit pas l'avenir. La lésion subie en 1962 doit d'autant moins se renouveler un jour (du fait de quel que gouvernement que ce soit) que, si elle n'avait pas existé, il aurait

DATES A RETENIR DES MAINTENANT POUR TOUS LES AMICALISTES

16 MARS 1969 : LYON.

Assemblée générale du Groupement des Amicales de Camps de la Région Lyonnaise.

29 MARS 1969 : PARIS.

Assemblée générale de l'U.N.A.C.

18 MAI 1969 : NORD.

Journée des Amicales de Camps.

12 OCTOBRE 1969 : MAINE-ET-LOIRE.

Congrès National de l'U.N.A.C.

bien fallu faire jouer le RAPPORT CONSTANT en 1968, non sur la base de l'indice 151, mais sur celle de l'indice 165, ce qui nous aurait porté à 180.

Nous demandons donc la GARANTIE qu'à l'avenir la loi sur le RAPPORT CONSTANT soit appliquée LOYALEMENT et que soit réparé le préjudice subi par les ressortissants du Code des Pensions militaires d'invalidité avec les décrets du 26 mai 1962.

Nous demandons que la pension des veuves de guerre soit portée à 500 points d'indice, que la pension des ascendants soit portée à 333 points d'indice, c'est-à-dire respectivement à la moitié et au tiers de la pension d'invalidité à 100 %, toutes allocations comprises. POURQUOI ?

Parce que la loi du 31 mars 1919 avait fixé le montant de la pension d'ascendants au TIERS de la pension d'invalidité à 100 %.

Parce que la loi du 30-12-1928 avait élevé la pension de veuve à la MOITIE de celle de l'invalidité à 100 %. Il est donc NORMAL et HONNÊTE de maintenir ces proportions.

Nous demandons le RETABLISSEMENT de l'EGALITE des DROITS pour tous les titulaires de la Carte du Combattant, quelle que soit la guerre à laquelle, hélas ! ils ont participé bien malgré eux. POURQUOI ?

Parce qu'après avoir supprimé TOTALEMENT la retraite du Combattant par une Ordonnance de décembre 1958, on ne l'a rétablie à son taux normal que pour les combattants de 14-18 et pour une petite catégorie de combattants de 1939-1945... et à 65 ans (actuellement de 293 F 40 nouveaux par an). La majorité des combattants de 39-45 et les T.O.E. ne reçoivent qu'une somme dérisoire (35 francs nouveaux par an) et cela pour la même carte. Les arguments invoqués officiellement pour expliquer cette sélection n'ont aucun sens véritable : lois sociales existant actuellement par rapport à celles n'existant pas au moment de l'établissement de la retraite du combattant — cela n'a absolument rien à voir, la retraite du combattant, dans son esprit, est une reconnaissance de dette de la Nation envers ceux qui ont fait leur devoir et non une amélioration sociale !

Nous demandons que le 8 mai, anniversaire de l'Armistice de 1945, soit jour férié et que sa commémoration ne soit pas célébrée « à la sauvette » en fin d'après-midi. POURQUOI ?

Parce qu'il n'y a aucune raison

pour que la victoire de 1945 soit considérée comme étant d'un caractère sans grandeur, sans signification et assimilée — comme a pu le dire un ministre des A.C. et V. de G. que nous avons, hélas, trop bien connu — à la bataille de Bouvines !

Une LOI de 1953 en avait fait un jour férié.

Une simple Ordonnance a suspendu l'effet de cette loi.

Les combattants de 1939-45, les victimes militaires et civiles, les hommes, mais aussi les femmes et les enfants qui ont tant souffert durant ces six années, considèrent ce geste comme une humiliation, le comprennent encore moins en pensant à tous les morts d'une telle barbarie, encore jamais connue, l'hommage, la reconnaissance, la liberté retrouvée qui apparaît, de nos jours, de plus en plus chère pour ceux et celles qui en jouissent, méritent bien ce jour de commémoration nationale.

Nous demandons la reconnaissance de la qualité de Combattant aux militaires ayant combattu en Afrique du Nord dans les zones opérationnelles. POURQUOI ?

Parce que ceux qui ont participé à ces opérations — qui ont fait près de 28.000 morts, ne l'oublions pas ! et aussi 250.000 blessés et malades, ne l'oublions pas non plus, ne peuvent être considérés comme des « professionnels » des services d'ordre, mais comme des soldats-citoyens au service de la Patrie. Donc, s'ils ont été effectivement des combattants, ils doivent être reconnus tels et avoir tous les droits qui s'attachent à ce titre.

Nous demandons la levée de toutes les FORCLUSIONS. POURQUOI ?

Parce qu'il est prouvé médicalement que les maladies dites à évolution lente et qui se déclarent ouvertement depuis peu peuvent apporter une certitude que le droit à pension est devenu un dû alors qu'il n'apparaissait pas découler de la captivité il y a encore quelques années. Toutes les forclusions doivent donc être levées pour permettre à nos malades de faire valoir leurs droits.

Nous demandons la retraite professionnelle de la Sécurité Sociale à 60 ans. POURQUOI ?

Parce que les travaux irréfutables réalisés par les commissions médicales internationales sur la Pathologie de la Captivité démontrent l'usure physiologique des anciens P.G. et font apparaître une mortalité accrue dans leurs rangs.

Cette mesure serait également de nature à réduire le chômage et à résoudre au moins partiellement le problème de l'emploi.

Les cinq dernières années, pour bien des raisons valables, sont ter-

riblement difficiles à passer pour un nombre d'anciens P.G. qui croit chaque année; elles se transforment en drame si, pour une raison ou une autre, l'ancien P.G. perd son emploi.

Nous demandons, etc., et oui nous demandons toujours, et il apparaît, avec tout ce qui précède, que notre Contentieux, malgré cette dernière revalorisation des Pensions que nous reconnaissons très loyalement, mais pas entièrement pour certaines catégories défavorisées, est loin d'être SATISFAIT. Il n'a pour ainsi dire reçu aucun commencement de règlement, et cela malgré l'article 55 de la Loi de Finances de 1962 qui avait permis à cette époque d'obtenir le vote non seulement du budget du ministère des A.C. et V. de G., mais aussi celui du budget tout entier. Si ce plan quadriennal avait été appliqué, car ce n'était pas, comme le prétend le gouvernement, un simple vœu, l'essentiel de notre contentieux serait aujourd'hui réglé avec un délai de sécurité ou de retard de deux ans !

Les problèmes devenus cruciaux en peu de temps pourraient être facilement examinés maintenant, avec l'espoir d'une solution devenue indispensable et sociale.

Il apparaît de plus en plus indispensable que notre Ministre, qui se dit notre représentant auprès du gouvernement, entame des discussions indispensables avec toutes les Associations valables, avec tous les Comités nationaux d'Entente et de Liaison et qu'il ne considère pas le Comité national de Liaison des A.C. comme un organisme de combat ! S'il en est ainsi, c'est que nous devons nous battre et nous le faisons depuis toujours, quels que soient les gouvernements, les Républiques et les régimes, ce n'est donc pas d'aujourd'hui, mais UNIQUEMENT parce que nous n'OBTE- NONS RIEN ou PEU. De plus nous avons fait même marche arrière : Retraite du Combattant, 8 Mai, et cela est intolérable lorsque l'on sait le mal que nous avons eu et après tant de combats, de discussions, de rencontres, de manifestations, de meetings, pour « arracher une petite satisfaction, un commencement de règlement », 50 ans de lutte pour nos anciens, 23 ans pour nous, ne trouvez-vous pas que cela suffit ? ne trouvez-vous pas que nous ne devrions plus parler de tous ces problèmes qui nous alarment, nous hérissent, nous révoltent... Nous continuerons cependant, car nous savons avoir RAISON, c'est indiscutable, prouvé, et en France je crois que, finalement, la RAISON finit toujours par triompher !

Nous souhaitons qu'il en soit ainsi pour nous et très bientôt.

Marcel Simonneau.

Activités des Alpes-Maritimes

7 OCTOBRE : Visite de Louis Belon, des III, que nous avons connu à Lichterfelde III D, et qui fit, fin 1943, une belle évasion du camp, titulaire de la médaille des Evadés.

Actuellement restaurateur à Annot (Basses-Alpes), il pense se rapprocher de sa ville, Nice, où il recherche une auberge à tenir ou autre.

8 OCTOBRE : Rencontre de Hyppert, des III, rapatrié depuis peu d'Algérie, qui vient d'avoir satisfaction, enfin, pour une partie de son dossier de pension, grâce à nos amis du centre de réforme, en particulier grâce à notre dévoué Brunet.

11 OCTOBRE : Visite à Baptiste Lanteri, en son logis des Colinettes. Notre cher grand ami est mieux. Il a passé de bons congés avec sa famille, au charmant village bas alpin du Fugeret, sur la ligne Digne-Nice.

VENDREDI 18 OCTOBRE : Notre dévoué ami Armand Chanarian, membre des III et de l'U.N.E.G. et délégué de l'aide aux anciens militaires, vient d'exposer des « masques », galerie de Monte-Carlo, au cours d'un cocktail qui réunissait tout un monde d'artistes, de critiques, de journalistes.

Au vernissage étaient présents : colonel Raffalli et Mme, représentant l'U.N.E.G. et Monteur et Mme, représentant l'U.N.A.C.

Bravo ami Chanarian, en souhaitant grand succès à tes toiles.

26 OCTOBRE : Visite à notre camarade François Sari, des II,

ex-50^e B.C.A., grand invalide de guerre. François revient pour la seconde fois d'un très pénible traitement aux grands invalides de Paris.

Notre cher vieux copain est fatigué et nous faisons des vœux pour lui.

26 OCTOBRE : Réunion d'un groupe U.N.A.C. des Alpes-Maritimes, Hôtel de la Pinède, au Cros de Cagnes, à 20 h. chez l'ami Jankviak, du XVII B.

Étaient présents : Médecin colonel Raffalli, vice-président de l'U.N.E.G. et délégué de l'U.N.A.C., de Belmont, représentant les 369 Kobierezyn, Renoux, membre à vie des oflags IV, Isoardi, de Tourettes-sur-Loup, et Mme, des VII, Maupu, des VI, trésorier de l'U.N.E.G., Trillaud, de Tourettes-sur-Loup, et Mme, des VII, Duhet, délégué des XVII A, de Tourettes-sur-Loup, Hory, du Bureau National, et Mme, Chanarian, des III et de l'U.N.E.G., délégué régional de l'aide aux anciens militaires, Bézard, délégué des XVII B, Monteur, délégué régional U.N.A.C.

Le repas fut excellent, très animé et dans la plus grande fraternité.

Distinctions

Notre cher Charles Povolny, membre des bureaux III, U.N.A.C. et U.N.E.G., délégué des anciens combattants retraités de la police, vient de recevoir le prix de bonté « Fornero » Menei, au titre de philanthrope.

Bravo Charlot !

CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI

ancien P.G.

MONTHELON - 51

12 bouteilles T.T.C. F 140,00

12 bouteilles T.T.C. F 280,00

Prix franco toutes gares

Règlement commande

C.C.P. 341-36

Châlons-sur-Marne

Assorti Brut ou Demi-sec

LE LIEN

Publication mensuelle 68, rue de la Chaussée-d'Antin Paris (9^e)

Directeur de la publication : Georges ROCHEREAU

Abonnement : UN AN : 8 F

At. ROC

50, rue Rennequin, Paris-17^e

L'AMICALE des PARLEMENTAIRES Anciens Prisonniers de Guerre a été reconstituée le 6 novembre 1968

Comme il est de tradition après chaque renouvellement de l'Assemblée Nationale, nos amis parlementaires députés et sénateurs furent priés par le secrétaire général de la F.N.C.P.G. de se réunir à notre siège social de la rue Copernic, afin de procéder à l'élection du nouveau bureau de cette Amicale qui, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, apporte à notre Fédération Nationale le soutien de nos camarades parlementaires pour la défense des intérêts matériels et moraux des anciens combattants prisonniers de guerre.

Ce renouvellement du Bureau de l'Amicale eut lieu le mercredi 6 novembre en soirée, avec la participation de nombreux élus et la présence des responsables nationaux des quatre groupements rassemblés au sein du Comité National d'Entente des Anciens Prisonniers de Guerre.

Etaient présents :

Au nom du Comité National d'Entente des Anciens Prisonniers de Guerre :

a) Pour la F.N.C.P.G. : R. Laumond, G. Egels, L. Moreau, F. Imbert.

b) Pour l'U.N.A.C. : M. Simonneau, Bernheim.

c) Pour l'A.C.C.A.P. : Budon, Iltis.

d) Pour l'U.N.E.G. : le président R. Picard.

Du côté des parlementaires nous avons relevé la présence de nos amis :

a) Pour l'Assemblée Nationale : Edmond Thorailleur, Gilbert Faure, Bertrand-Denis, Hoguet, Lacagne, Lepage, Dr Grondeau, Lagorce, Grimaud, Hoffer, Grandsart.

b) Pour le Sénat : François Schleiter, Louis Martin, de la Chomette.

Pour des raisons diverses : maladie, blessure, ou présence obligatoire à l'Assemblée Nationale ou au Sénat,

Etaient excusés :

Fernand Darchicourt (hospitalisé), Fernand Berthouin (immobilisé après un accident de voiture), Raymond Bossus (malade), Desours-Desacres, Vadrines, Ihuel, Mondon, Notebart, Gaudin, Tisserand, Jacques Gadouin, Boscary-Monsservin.

Au vin d'honneur qui suivit cette réunion, nous avons également noté la présence de M. Le Meignen, représentant M. Henri Duville, ministre des Anciens Combattants.

■

Ce fut René Laumond, secrétaire général de la F.N.C.P.G. qui, en l'absence du président Cuisinier retenu par ses obligations professionnelles, souhaita la bienvenue à nos amis parlementaires et les remercia de leur concours éclairé et efficace qu'ils ont toujours apporté à la défense de nos objectifs communs, que ce soit à la tribune de l'Assemblée Nationale ou à celle du Sénat.

Après avoir expliqué l'objet même de la présente réunion, René Laumond pria nos amis parlementaires de bien vouloir constituer le nouveau Bureau de leur Amicale.

A l'unanimité et sur la proposition d'Edmond Thorailleur, notre camarade Fernand Darchicourt fut maintenu à la présidence de l'Amicale; pendant toute son absence motivée par son état de santé, ce sera Edmond Thorailleur qui, en qualité de premier vice-président, assurera l'intérim de la présidence.

En conséquence, le Bureau fut ainsi constitué :

Président : Fernand DARCHICOURT (Pas-de-Calais).

Premier vice-président : Edmond THORAILLEUR (Eure-et-Loir).

Vice-présidents : IHUEL (Morbihan), BOSCARY-MONSSERVIN (Aveyron), GODEFROY

(Manche), SCHLEITER (sénateur de la Meuse).

Secrétaire général : Gilbert FAURE.

Trésorier : Fernand BERTHOUIN (Indre-et-Loire).

Membres du Bureau : BERTRAND-DENIS (Mayenne), HOGUET (Eure-et-Loir), LAGORCE (Gironde), Louis MARTIN (sénateur de la Loire).

■

La première décision de ce nouveau Bureau fut d'envoyer un message de sympathie à Fernand Darchicourt, hospitalisé à l'hôpital Foch, de Suresnes.

Sur une question de Grimaud, député du Morbihan, concernant les affiches apposées sur les murs de France, après le vote du budget 1967, René Laumond, avec sa clarté et sa précision coutumières, expliqua à nos camarades parlementaires comment et pourquoi le Comité Fédéral unanime avait pris cette décision, après la discussion et le vote bloqué du budget de l'année dernière.

Il ne s'agissait nullement, précisa notre secrétaire général, de mener une campagne contre les parlementaires, mais de leur faire prendre conscience de l'importance du contentieux qui opposait le monde combattant au gouvernement et, par voie de conséquence, les inciter à faire pression sur le gouvernement pour que des mesures positives soient contenues dans le prochain budget à l'égard des anciens combattants et victimes de guerre.

Il semble bien, conclut Laumond que notre action ne fut pas inutile, puisque cette année, dans le budget qui va venir très prochainement en discussion, le Rapport Constant est correctement appliqué; il faut enregistrer cette mesure avec satisfaction, bien que l'ensemble du contentieux ne soit pas pour autant réglé.

Un échange d'idées fort intéressant suivit cet exposé de René Laumond, concernant les chapitres les plus importants de ce contentieux : égalité des droits à la retraite du combattant; retour du 8 mai comme fête nationale, jour férié et chômé; Article 55 de la Loi de Finances de 1962; reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord; des explications ou renseignements complémentaires furent fournis à nos camarades parlementaires, par René Laumond et Fernand Imbert.

■

Sur une intervention de notre ami Hoguet, député d'Eure-et-Loir, et de François Schleiter, sénateur de la Meuse, il fut également question de la Pathologie de la Captivité du problème de l'avancement de l'âge de la retraite professionnelle à tous les anciens prisonniers de guerre, en raison même du vieillissement précoce de leur organisme, et également fut évoqué un problème nouveau se rattachant à la forme présente-ment anti-sociale que revêt l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la base d'imposition n'ayant pas varié depuis 12 ans, ce qui a comme conséquence de supprimer la pension d'ascendants à des vieux parents ayant perdu un ou plusieurs fils à la guerre, et de supprimer en totalité ou en partie l'allocation supplémentaire que perçoivent les veuves de guerre au taux exceptionnel.

Nos camarades Gilbert Faure, Thorailleur, Hoguet, Lagorce, Schleiter, Louis Martin et Bertrand-Denis intervinrent au cours de la discussion qui se déroula dans un climat de cordialité « P. G. ».

Cette sympathique réunion se termina par le vin d'honneur qui permit à tous nos camarades d'échanger leurs impressions en toute amitié.

Le secrétaire de séance : **Fernand Imbert.**

Réunion d'information le 19 octobre à la Mutualité

Cette réunion d'information, et non meeting ou rassemblement, était organisée par l'U.F.A.C., le Comité d'Entente des Grands Invalides et la F.N.C.P.G.

Sous la présidence de Paul Manet, président national de l'U.F.A.C., cette réunion s'est déroulée normalement devant un nombre important d'auditeurs et d'auditrices. Y prirent la parole : Char-

les Joineau, au nom de l'U.F.A.C., Beaudouin, au nom de la F.N.C.P.G., Etienne Nouveau, au nom de la Fédération des Amputés, et enfin René Cassin, qui apporta toute sa sympathie au monde A.C.

A l'issue de cette réunion, la motion suivante présentée par Fernand Imbert fut adoptée à l'unanimité :

A TOUS LES ANCIENS COMBATTANTS DE FRANCE

Les Anciens Combattants et Victimes de guerre, toutes générations confondues, réunis le 19 octobre 1968 au Palais de la Mutualité à Paris, à l'appel de l'U.F.A.C., du C.E.G.I. et de la F.N.C.P.G., approuvent sans réserve les exposés de leurs camarades mandatés pour intervenir en leur nom sur les trois thèmes de ce meeting :

INFORMATION - UNION ACTION

Ils enregistrent avec satisfaction, résultat de l'action persévérante du Monde Combattant réuni au sein du Comité National de Liaison, que dans le budget du Ministère des A.C. pour 1969 soit appliqué correctement le Rapport Constant, conséquence de la revalorisation des traitements des agents de la fonction publique des catégories C et D.

Toutefois, il demeure à régler le contentieux qui porte notamment sur :

— Le retour à l'égalité des droits entre toutes les générations du feu pour la Retraite du Combattant;

— La garantie qu'à l'avenir la loi sur le Rapport Constant sera appliquée loyalement, et que soit réparé le préjudice subi par les ressortissants du Code des Pensions militaires d'invalidité avec les décrets du 26 mai 1962;

— La mise à parité des pensions de veuves, orphelins et ascendants;

— Le retour à la loi de 1953 ayant fait du jour anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 une fête nationale, jour férié et chômé;

— La levée de toutes les forclusions;

— L'égalité des droits aux réparations matérielles entre toutes les catégories de déportés et internés;

— La reconnaissance de la qualité de combattant aux jeunes ayant combattu en Afrique du Nord dans les zones ou unités opérationnelles.

Mais à ce contentieux, vieux déjà de plusieurs années, s'ajoutent d'autres injustices dont sont victimes les ascendants et les veuves de guerre au taux exceptionnel, par suite d'une fiscalité anti-sociale concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

CLUB DU BOUTHEON

Des travaux vont encore, cette année, être entrepris au Club du Bouthéon.

Nous nous excusons donc de vous faire savoir qu'il sera COMPLETEMENT fermé durant TOUT LE MOIS DE JANVIER.

Vous le retrouverez encore plus agréable, et avec de nouvelles formules, dès le mois de FEVRIER.

Nous vous engageons à y venir alors pour constater ce qui aura été fait pour vous, chers camarades, et aussi pour vos épouses.

Le CLUB du BOUTHEON va devenir digne de notre grande amitié et de votre confiance.

Par contre, les Amicales fonctionneront normalement en janvier avec cependant, pour certaines, un changement de lieu pour leur bureau, mais dans la Maison, bien sûr. Renseignez-vous avant de faire des pas inutiles et désagréables.

A partir de FEVRIER, fréquentez encore plus le CLUB du BOUTHEON, en notre Maison des Amicales.



du Souvenir des disparus de toutes les guerres.

Les anciens combattants de France saluent avec admiration un des leurs, le président René Cassin, qui pour une vie entière consacrée à la défense de la Paix, des Droits de l'Homme, et de toutes les causes nobles et justes, vient de se voir attribuer le Prix Nobel de la Paix.

La Paix... Cette espérance suprême des hommes de bonne volonté, mieux que tous autres ici-bas, les A.C. et V.G. entendent apporter leur contribution à son édification.

Ils veulent la Paix intérieure, ce qui suppose justice sociale, institutions démocratiques, respect absolu de la personne humaine, tolérance et solidarité entre tous les membres d'une même collectivité nationale.

Ils la veulent entre toutes les nations de cette planète, certains que la guerre ne résout rien, et que la course aux armements classiques ou nucléaires ruine les économies des Etats, alors que l'on pourrait utilement employer ces sommes fabuleuses pour des œuvres de vie et de progrès, profitables à tous les êtres humains.

A la veille du cinquantième du 11 novembre 1918, les A.C. et V.G. de France lancent un solennel appel aux gouvernants du monde, et à tous les peuples sans exception, pour que triomphent enfin la Raison, la Sagesse et la Fraternité. Alors, mais alors seulement, les victimes de la première guerre mondiale verront se réaliser leur rêve d'avoir lutté pour que leur guerre soit réellement la « der des der », rêve qui s'est révélé n'être qu'une grande illusion, mais qui doit demeurer l'espérance suprême de l'Humanité.

Vive la République !
Vive la France !
Vive la paix mondiale !

LE BOURGOGNE SUR VOTRE TABLE UNE NOUVELLE CARTE DES VINS

En raison du succès obtenu depuis plusieurs années par la Carte des Vins, le Comité de la Côte-d'Or a le plaisir de présenter un choix complet des grands crus de la région. Tous les vins proposés, dont les amateurs connaissent la renommée, donneront, à coup sûr, satisfaction aux gossiers avertis. Les envois sont effectués directement par les viticulteurs. Le camarade chargé de centraliser les commandes n'est qu'un simple intermédiaire

bénévole.

La section, en accord avec les fournisseurs, a majoré de quelques francs le prix de chaque bouteille, et les sommes ainsi recueillies alimentent une caisse de secours destinée à venir en aide aux camarades hospitalisés dans les sanas de la Côte-d'Or.

Elle remercie, à l'avance, les camarades qui voudront bien adresser des commandes.

Groupe I : vins de la Côte de Nuits				Prix à la
Appellation	Nature	Année	bout.	
Gevrey-Chambertin	Rouge	1964 (1)		11,30 F
Lavaux-St-Jacques	Rouge	1964 (1)		12,80 F
Charmes-Chambertin	Rouge	1964 (1)		14,80 F

Vendus par cartons de 12 ou 24 bouteilles

Groupe II : Vins fins de la Côte de Nuits				
Appellation	Nature	Année		
Bourgogne	Rouge	1966		6,80 F
Nuits-Saint-Georges Les Meurgers...	Rouge	1966		10,80 F
Vosne-Romanée	Rouge	1966		9,10 F
Vosne-Romanée Les Beaux-Monts...	Rouge	1966		10,80 F
Vosne-Romanée Les Suchots	Rouge	1966		10,80 F
Vosne-Romanée Malconsorts	Rouge	1966		11,80 F
Romanée-Saint-Vivant	Rouge	1966		15,50 F
Clos-Vougeot	Rouge	1966		14,50 F

Vendus par cartons de 12, 18, 24 ou 30 bouteilles

Groupe III : Vins de la Côte de Beaune				
Appellation	Nature	Année		
Bourgogne Aligoté	Blanc	1966		5,10 F
Bourgogne blanc	Blanc	1966		6,60 F
Meursault	Blanc	1966		8,60 F
Meursault-Perrières	Blanc	1964		10,80 F
Volnay-Santenot	Rouge	1964		10,30 F
Beaune	Rouge	1966		9,70 F
Pommard	Rouge	1964		13,10 F
Corton-Renardes	Rouge	1966		14,30 F

Vendus par cartons de 12 ou 24 bouteilles

CONDITIONS DE VENTE

Les prix stipulés s'entendent à la bouteille « Bourgogne » (75 cl). Les envois sont effectués nets de tous frais (frais, taxes, port et emballages perdus). Les commandes individuelles ou collectives (ces dernières à livrer à une seule adresse) doivent porter par groupe. Chaque groupe représente un viticulteur.

En période normale, un délai minimum de quinze jours est nécessaire pour la livraison. Tous les vins sont en quantité limitée.

Il convient de respecter scrupuleusement ces prescriptions. Les

commandes sont à adresser à CORNEMILLOT Gilbert, délégué U.N.A.C. pour la Côte-d'Or, 22, boulevard de la Trémouille, 21 - DIJON, C. C.P. Dijon n° 1268-04. Les fonds doivent être versés à la commande soit au C.C.P. sus-indiqué, soit par chèque bancaire.

Le Barème ci-dessus est valable jusqu'au 1^{er} juillet 1969.

(1) Après épuisement, les millésimes 1964 seront remplacés par des millésimes 1966, de très bonne qualité, vendus dans les mêmes conditions.

Liste de nos Adhérents

(Suite de la page 1)

DAVIAUD Albert, II D
 DAVOUT Jacques, II D
 DEBELUT Robert, II E
 DE BERNIS-CALVIÈRE, II C
 DEBLOIS Daniel, II D
 DECOUX Raymond, II E
 DEFONTAINE Clément, II C
 DEGOUY Germain, II E
 DEGUINGAND Jean, II A
 DEHARBE Robert, II E
 DELAIR Paul, II E
 DELALANDE Edouard, II E
 DELANNOY Marcel, II D
 DELANNOY Maurice, II E
 DELATRE Albert, II E
 DELAUNAY André, II E
 DELAUNE René, II A
 DELAURIÈRE Edouard, II E
 DELBERGHE Ferdinand, II D
 DELESALLE (abbé), II D
 DELETANG Jean, II E
 DELFAU Louis, II E
 DELOBEL Heuri, II C
 DELORME Jean, II D
 DELORME, II E
 DELORY Paul, II E
 DELOUVEE Charles, II D
 DELPEROUX Elie, II E
 DELYS Julien, II D
 DELWALLE Xavier, II D
 DEMAIE Georges, II E
 DEMONCHY Robert, II D
 DENAMPS Henri, II E
 DEPIGNY Joseph, II E
 DEROBINSON Raymond, II E
 DEROOSE Octave, II D
 DERRUDER Jean, II D
 DERVEAUX Auguste, II A
 DESBORDES Albert, II E
 DESCHAMPS Louis, II E
 BESCHAMPS Jules, II D
 DESLOCHES Maurice, II E
 DESERT Maurice, II D
 DESJARDINS Jacques, II E
 DESMAISONS Paul, II C
 DESMAREST Georges, II E
 DESSEIN Joseph, II E
 DEVAUX Gaston, II C
 DEVIGNE Jean, II E
 DEVIENNE Jean, II E
 DEVOILLE Jean, II E
 DEVRIESERÉ René, II E
 DEYRIES Charles, II D
 DHONT Louis, II D
 DILLIES Fernand, II E
 DOL Louis, II E
 DOMAS Pierre, II E
 DOMANSKI Charles, II E
 DOMUR Martial, II E
 DONADILLE Georges, II A
 DORNALETCHÉ Jean, II E
 DORAY Bernard, II A
 DROND Louis, II E
 DRUET Louis, II C
 DUBESSEY Marie, II D
 DUBOIS Jacques, II D
 DUBOIS Louis, II D
 DUBOIS Philibert, II E
 DUBOULOZ Albert, II C
 DUBROCA Robert, II C
 DUBUS Gaëtan, II E
 DUCOUSSET André, II E
 DUCROS André, II E
 DUFAL Jean, II C
 DUFAL Maximim, II D
 DUMAS André, II C
 DUMAND Pierre, II C
 DUMESNIL Roger, II C

DUPEYRON Pierre, II D
 DUPONT René, II E
 DUPRE Edouard, II E
 DUPUIS Alfred, II E
 DUQUESNE Marius, II D
 DURAND Emile, II C
 DURAND Eugène, II E
 DURAND Antonin, II C
 DURAND Gaston, II C
 DURAND Georges, II E
 DURAND Henri, II D
 DURAND René, II A
 DURET Victor, II E
 DUROU André, II E
 DUSSEAUX Alfred, II E
 DUSSON André, II D
 DUVAL Albert, II E
 ELPIDE Georges, II E
 EON Pierre, II C
 ERAGNE Marcel, II E
 FABRE Jean, II C
 FABRE Jacques, II E
 FABRE Lucien, II C
 FABRE René, II D
 FAGEOL Louis, II C
 FALCONNET Jacques, II E
 FARLENS Henry, II C
 FAUARD Alexandre, II E
 FAURE René, II C
 FERLIN Joseph, II D
 FERNAND Denis, II C
 FERNAGUT Gabriel, II C
 FEYSSAGUET Gaston, II E
 FICHOT Jean, II E
 FICHOLLE Jean-Pierre, II D
 FIEL Jean, II C
 FINIDORI, II D
 FLAMANT Charles, II D
 FLAMEIN René, II A
 FLAUREAU Daniel, II E
 FOCKEYDEY Henri (abbé), II E
 FONTAINE Roger, II D
 FORESTIER Gilbert, II E
 FORET Alfred, II E
 FORGEOT Jean, II D
 FORTINON Jean, II E
 FOSSATI François, II E
 FOUCAULT Marcel, II D
 FOUILLADE Georges (abbé), II D
 FOUQUES Emile, II D
 FOURQUAUX Louis, II C
 FOURQUIER, II C
 FOURREAU Albert, II E
 FRANÇOIS Edouard (Vve), II C
 FRANZINI Aléorde, II E
 FRAUNIE Jean, II E
 FRAY Maurice, II E
 FREDEZ Louis, II E
 FREUND Henri, II E
 FUMERON Robert, II A
 FURET René, II E
 GABILLY, II C
 GABRIEL Roger, II E
 GAGNON Marcel, II D
 GAILLARD Fernand, II E
 GALTIER Francis, II A
 GAMARD, II E
 GANTIER Fernand, II C
 GARFIN André, II C
 GARNIER André, II C
 GARNIER Joannès, II E
 GARNIER Raymond, II D
 GAUBERT Robert, II C
 GAUCHER Marcel, II C
 GAUDEBIN Gustave, II C
 GAUSSERAND Jean, II D
 GAUTHIER Emilien, II E
 GAVEAU P., II E
 GEANT Roger, II E

GELAIN Carlo, II E
 GELAS Alfred, II C
 GENAND Alexandre, II E
 GEOFFROY Robert, II E
 GEOFFROID Marcel, II E
 GEORGELIN Eugène, II E
 GEORGES François, II E
 GEORGET Armand, II A
 DE GERAUVILLIERS Ph., II D
 GERBAUD Louis, II E
 GERBAUD Raymond, II E
 GSRMOND Raymond, II E
 GEUYET Pierre, II D
 GIEBELS Charles, II D
 GILON Bernard (abbé), II C
 (A suivre)

Charles d'Orléans

(Suite de la page 1)

Il était un peu mélancolique et se plaignait fort joliment des déceptions de la vieillesse. Il écrivit ces vers le jour de la Saint-Valentin. Car les Américains, les confiseurs et les fleuristes sont des blancs-becs qui se figurent avoir inventé la fête des amoureux. Écoutons-le :

*Est-ce tout ce que m'apportez
 A votre jour, Saint-Valentin ?
 N'aurai-je que d'Espoir butin,
 L'attente des desconfortez ?*

*Petitement vous m'exhortez
 D'être joyeux à ce matin !
 Est-ce tout ce que m'apportez
 A votre jour, Saint-Valentin ?*

*Nulle rien ne me rapportez
 Fors « bona dies » en latin :
 Vieille relique en vieil satin !
 De tel's présents vous déportez !
 Est-ce tout ce que m'apportez ?*

Peut-on exprimer plus délicatement le regret des jeunes années, des amours pour toujours enfiées ?

Trois ans après la naissance de son fils, il mourut âgé de soixante-et-onze ans.

C'était en l'an mil quatre cent soixante-cinq.

Cultivons la mémoire de ce grand aîné qui subit avec tant de patience sa longue captivité et nous laissa de si jolis poèmes.

Il fut même encore bienfaisant trente-trois ans après sa mort puisque son fils devint alors roi sous le nom de Louis XII et reçut le surnom de « Père du Peuple », notamment pour avoir diminué les impôts. Quelle heureuse époque !

Loger Lainé.

Entraide

LE BLOND Antoine, de Neuilly-sur-Seine : 5 F.
 LOGER Marcel, de Bois-Colombes : 40 F.
 LHOPITAL Pierre, de Lyon : 2 F.
 BLANCHE Jean, de La Garenne-Colombes : 7 F.
 MENAGE Raymond, de Vincennes : 2 F.
 LEWINTRE Alfred, de Coulogne : 2 F.

G. RUET

(Ex-Stalag II E)

Concessionnaire
 PEUGEOT

Rue de Belfort
 Audincourt (Doubs)
 Tél. 915.693

Spécialiste de véhicules
 d'occasion, état de neuf,
 Garantie exceptionnelle
 six mois

Maurice OPPERMAN
 (Ex-Stalags II A et II C)

Représentant

VINS ET SPIRITUEUX

Articles sérieux - prix avantageux
 Tarifs sur demande

8, rue de Vauzelles
 Lyon-1^{er} arrond. (Rhône)

Téléphone : Lyon (78)28-67-56

ENTRE NOUS

NOS PEINES

Nous apprenons le décès :

— de notre camarade **Fernand Blanchet**, ancien de Gustrow Warnemunde, survenu le 7 avril 1968 à l'hôpital de Bicêtre;

— de notre camarade **Pierre Melot**, ancien du II E, de St-James-le-Robert, survenu le 17 février 1968;

— de notre camarade **Roger Dubuc**, ancien du II C, le 5 août 1968, à l'âge de 60 ans, à Ville-neuve-St-Georges.

L'Amicale présente ses bien vives condoléances aux familles éprouvées et les assure de toute sa sympathie.

NOS JOIES

Notre camarade **René Devrière**, d'Aubervilliers, nous fait part du mariage de son fils Jean-Pierre avec Mlle Monique Soiro, le samedi 31 août 1968.

Toutes nos félicitations aux parents et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

NOUVELLES DE :

Antoine Le Blond, de Neuilly-sur-Seine : Amical souvenir à tous mes camarades.

Marcel Loger, de Bois-Colombes : Bonjour aux anciens de Gustrow et Klein Belitz.

Pierre Lhopita, de Lyon : Amitiés à tous.

Marius Villardier, de Limonest : Bon souvenir et amitiés aux anciens copains de Benz Wismar.

Jean Blanche, de La Garenne-Colombes : Mon bon souvenir à tous les anciens du II A.

Raymond Ménage, de Vincennes : Bien amicalement à tous et bon souvenir aux anciens du V/219 Arado Amklam.

Georges Rétureau, de Rabastens : Mes meilleures amitiés à tous les copains du II E.

Scuyris, de Paris : Mes amicales salutations à tous les camarades.

Alfred Lewintre, de Coulogne : Je lis toujours notre journal avec intérêt, les nouvelles des anciens copains et les bonnes histoires de Gefang font toujours plaisir, et puis il y a les camarades déshérités à secourir. C'est le plus important. Bien amicalement.

CARTES DE VACANCES

Gustave Manin et Mme : Du Portugal. Très beau voyage, avec un temps merveilleux. Nos amitiés à tous.

Georges Giraud : J'ai profité du beau temps pour revenir visiter Hagenow et le Mecklenburg. Mes fraternelles amitiés à tous les camarades.

LA POTÉE

Vos rédacteurs ayant déjà poussé l'audace jusqu'à vous parler de musique, pourquoi ne parleraient-ils pas cuisine à nos chères compagnes ?

LA POTÉE

Dans une grande marmite, en terre de préférence, mettez à bouillir dans 2 litres d'eau une demi-galette de porc salé, une livre de lard maigre, 250 gr. de jarret de jambon, 250 grammes de coquennes de lard coupées en morceaux carrés. Lorsque l'eau commence à bouillir, ajoutez 200 grammes de carottes, 100 grammes de navets, autant d'oignons, de poireaux, une émincée de céleri, deux gousses d'ail écrasées, thym, laurier. Laissez cuire une heure. L'eau ne doit pas bouillir trop fort, mais juste frémir. Ajoutez alors un chou, passé à

l'eau bouillante et bien pressé, 800 grammes de haricots vers et 300 grammes de haricots blancs déjà à moitié cuits à l'eau bouillante.

Laissez cuire encore une heure et demie à couvert. Puis ajoutez trois ou quatre grosses pommes de terre, un cervelas de 250 grammes et deux saucisses. Laissez cuire à tout petit feu encore 40 minutes environ en ajoutant un peu d'eau chaude si nécessaire en cours de cuisson. Huit minutes avant de servir, ajoutez 300 grammes de petites saucisses.

Pour servir, égouttez les pièces de charcuterie. Dresser sur un plat de terre avec les trois quarts de légumes en garniture. Servez le reste de la potée en soupière avec des tranches minces de pain séchées au four.

Plat pour sept à huit personnes.

PERROUAULT

Ex-Stalag II E

BOULANGER
 PATISSIER

17, rue des Moines
 Paris (17^e)

Tél. MARcadet 96-01

Pour ce qui concerne
 toute la
 BIJOUTERIE-JOAILLERIE
 notre Camarade

R. LEGROS

du II A
 JOAILLIER-FABRICANT
 2, rue du Bourg-l'Abbé
 Paris (3^e)
 vous garantit
 entière satisfaction
 aux meilleures conditions.

Téléphone : Métro :
 TURbigu Réaumur-Sébastopol
 49-10 Etienne Marcel
 Arts et Métiers

Albert DUVAL

(Ex-Stalag II E)

Assureur Conseil
 Conseil Immobilier

8 bis, rue d'Alsace-Lorraine
 La Garenne-Colombes
 (Seine)
 Téléphone : Cha 14-59

Philibert DUBOIS

(Ancien du II E)

Propriétaire Récoltant
 de

Champagne
 Champagne
 du Rédempteur

à Venteuil,
 par Damery (Marne)

Conditions avantageuses pour
 les anciens du II D, II E
 et II C

REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de vouloir bien nous seconder dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues !

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro du « Lien » à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas déunie.

Nous comptons sur vous, et d'avance, merci.

NOMS	PRENOMS	ADRESSES

Je soussigné
 Nom Prénoms
 Date et lieu de naissance
 Profession
 Adresse
 Situation de famille
 Après avoir pris connaissance des Statuts, déclare adhérer à l'Amicale de Camp des Stalags II A-C-D-E et souscrire à une cotisation de 8 F.
 Fait à le
 (Signature)

Détacher ce bulletin et nous l'adresser.
 Membre actif 8 F (cotisation minimum).
 Membre honoraire 10 F (cotisation minimum).